



Perte du permis (le papier) et examen circulation A2

Par **Niklaus29**, le **23/05/2015** à **14:00**

Bonjour, j'ai perdu le papier de mon permis de conduire. J'ai donc fait une déclaration de perte en préfecture. Cependant je suis actuellement en auto école pour le passage du permis A2. j'ai obtenu le plateau. Cependant il semble que pour le passage de l'examen en circulation je dois me présenter avec l'original de mon permis de conduire. Cependant je n'ai qu'une photocopie de celui-ci ainsi qu'une déclaration de perte. Le temps d'attente pour un nouveau permis est d'environ 2 mois ! N'y a t'il pas une autre alternative pour que je puisse passer l'examen de la circulation (permis A2) sans à avoir à présenter l'original de mon permis de conduire ? (un papier d'autorisation, un certificat... ect) Dans l'attente d'une réponse
Merci
Cordialement